

N°57

Objet :

**VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION D'EQUIPEMENT
D'EQUILIBRE A LA
RESIDENCE AUTONOMIE
GEORGES POMPIDOU**

**Rapporteur :
M. François DAZELLE**

**Date de la Séance :
8 OCTOBRE 2025**

**Date de la Convocation :
2 OCTOBRE 2025**

**Date d'affichage de la
convocation :
2 OCTOBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

VOTE :

UNANIMITE

Délibération publiée le 17/10/2025

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N° 057

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT D'EQUILIBRE A LA RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES POMPIDOU

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
VU la délibération n°13 du 9 avril 2025 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2025,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025,

Considérant la nécessité d'équilibrer la section d'investissement de la résidence autonomie Georges Pompidou par le versement d'une subvention d'équipement de 50 000 € par la ville,

Considérant que cette subvention permettra de financer une partie du coût des études pour le ravalement de la façade de la résidence autonomie Georges Pompidou

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DECIDE de verser une subvention d'équipement d'équilibre de 50 000 € à la Résidence Autonomie Georges Pompidou.

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'imputation 20415322 «Subventions d'équipement versées ».

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le

Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE